

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} juillet 2014
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur la détention arbitraire

**Avis adoptés par le Groupe de travail sur la détention
arbitraire à sa soixante-neuvième session,
(22 avril-1^{er} mai 2014)**

N° 8/2014 (Chine)

Communication adressée au Gouvernement le 9 août 2013

Concernant: M. Xing Shiku

Le Gouvernement a répondu à la communication le 27 septembre 2013.

L'État n'est pas partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

1. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire a été créé par la résolution 1991/42 de la Commission des droits de l'homme. Son mandat a été précisé et renouvelé par la Commission dans sa résolution 1997/50. Le Conseil des droits de l'homme a assumé le mandat dans sa décision 2006/102. Le mandat a été prolongé d'une nouvelle période de trois ans par la résolution 24/7 du 26 septembre 2013. Conformément à ses Méthodes de travail (A/HRC/16/47, annexe), le Groupe de travail a transmis la communication au Gouvernement.

2. Le Groupe de travail considère que la privation de liberté est arbitraire dans les cas suivants:

a) Lorsqu'il est manifestement impossible d'invoquer un quelconque fondement légal pour justifier la privation de liberté (comme dans le cas où une personne est maintenue en détention après avoir exécuté sa peine ou malgré l'adoption d'une loi d'amnistie qui lui serait applicable) (catégorie I);

b) Lorsque la privation de liberté résulte de l'exercice de droits ou de libertés garantis par les articles 7, 13, 14, 18, 19, 20 et 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, en ce qui concerne les États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, par les articles 12, 18, 19, 21, 22, 25, 26 et 27 de cet instrument (catégorie II);

GE.14-07115 (F) 140714 160714



* 1 4 0 7 1 1 5 *

Merci de recycler



c) Lorsque l'inobservation, totale ou partielle, des normes internationales relatives au droit à un procès équitable, établies dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les instruments internationaux pertinents acceptés par les États intéressés, est d'une gravité telle qu'elle rend la privation de liberté arbitraire (catégorie III);

d) Lorsque des demandeurs d'asile, des immigrants ou des réfugiés font l'objet d'une rétention administrative prolongée, sans possibilité de contrôle ou de recours administratif ou juridictionnel (catégorie IV);

e) Lorsque la privation de liberté constitue une violation du droit international pour des raisons de discrimination fondée sur la naissance, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la langue, la religion, la situation économique, l'opinion politique ou autre, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou toute autre situation, et qui tend ou peut conduire à ignorer le principe de l'égalité des droits de l'homme (catégorie V).

Informations reçues

Communication émanant de la source

3. M. Xing Shiku (ci-après M. Xing), né en 1962, a été arrêté le 15 février 2007 à la gare du sud de Beijing. L'arrestation aurait été menée par la police sous la direction des chefs du bureau des lettres et des visites de l'administration du district de Daowai, dans la ville de Harbin (province de Heilongjiang). Aucun mandat d'arrêt ne lui aurait été présenté.

4. Selon la source, après son arrestation, M. Xing a été immédiatement transporté à l'hôpital psychiatrique du district de Daowai, dans la ville de Harbin (province de Heilongjiang), comme l'avait ordonné le bureau des lettres et des visites de l'administration du district de Daowai en représailles après qu'il avait porté plainte à plusieurs reprises auprès des autorités de l'État pour des faits de corruption et de violation du droit du travail.

5. Le 16 mars 2007, le bureau d'État des lettres et des visites de Beijing a ordonné la libération de M. Xing après que son épouse, M^{me} Zhao Guirong (ci-après M^{me} Zhao), se serait plainte aux autorités supérieures de Beijing des circonstances dans lesquelles son mari avait été placé en détention.

6. Selon la source, le jour de la libération de M. Xing, le directeur du bureau des lettres et des visites de l'administration du district de Daowai a chargé un groupe de voyous de saisir l'intéressé de force et de le ramener à l'hôpital psychiatrique de la ville de Harbin, où il se trouve encore aujourd'hui.

7. Toujours selon la source, les autorités de Daowai justifient le maintien en détention de M. Xing en expliquant qu'il souffre d'un trouble psychiatrique ou d'une maladie mentale. La source affirme que des médecins de l'hôpital psychiatrique de la ville de Harbin ont reconnu que M. Xing ne souffrait d'aucune maladie mentale. L'administration de l'hôpital affirme que la libération de M. Xing ne peut être ordonnée que par les fonctionnaires locaux qui l'ont confié à l'institution et ont ainsi endossé un droit de tutelle sur sa personne.

8. De l'avis de la source, M. Xing est retenu de force depuis plus de six ans, en représailles des plaintes qu'il a déposées auprès des autorités de l'État au sujet de la corruption et des problèmes liés à la privatisation de la société publique où il avait travaillé. Les autorités responsables de son placement en détention avaient exigé qu'il cesse de présenter des requêtes, ce qu'il avait refusé de faire. La source affirme qu'il n'y a pas eu d'enquête officielle sur les raisons de la détention de M. Xing.

9. La source affirme que M. Xing a subi un traitement cruel pendant sa détention à l'hôpital psychiatrique. Dans un entretien enregistré par vidéo, M. Xing a déclaré qu'il avait été enchaîné et que le personnel de l'hôpital l'avait frappé à la tête avec des broches électriques. La source affirme que M. Xing a souffert de problèmes aux jambes et d'autres problèmes de santé en raison de sa détention prolongée et des abus qu'il a subis, et qu'il n'a pas reçu les soins médicaux voulus.

10. La source indique que, depuis que la femme de M. Xing s'est plainte aux autorités supérieures de Beijing en mars 2007 des mauvais traitements subis par son mari, elle a également été placée en détention dans des «prisons noires» (des «prisons» de fortune, qui sont des centres de détention extrajudiciaires) à plusieurs reprises et au total plus de trois cents jours. La source affirme que M^{me} Zhao a également été torturée. Incapable de supporter ces mauvais traitements, elle aurait tenté de se suicider à plusieurs reprises. Toujours à titre de représailles contre M. Xing et son épouse, à une occasion, on aurait empêché leur fille de fréquenter l'école.

11. Selon la source, le 13 avril 2013, l'épouse de M. Xing s'est rendue à l'hôpital psychiatrique de la ville de Harbin et demandé au directeur de l'hôpital de libérer son mari. Elle aurait été informée que l'administration locale payait l'hôpital pour garder M. Xing en détention; le directeur n'était donc pas autorisé à le libérer sans un ordre de l'administration.

12. La source déclare que la femme de M. Xing a ensuite téléphoné à un fonctionnaire de l'administration locale avec un numéro de téléphone fourni par l'hôpital psychiatrique. Le fonctionnaire aurait noté son numéro et lui aurait dit d'attendre qu'on la rappelle. L'épouse de M. Xing s'est aussi rendue au bureau de l'administration locale à plusieurs reprises pour demander sa libération. Elle n'a pas eu de réponse à ce jour.

13. La source indique que l'épouse de M. Xing a envoyé des lettres aux ministères du Gouvernement central sur les circonstances de la détention de l'intéressé. M. Xing et son épouse ont également accordé des entretiens concernant leur expérience. Ces entretiens, récits et lettres ont été publiés sur Internet.

14. La source renvoie à la délibération n° 7 du Groupe de travail sur l'internement psychiatrique, dans laquelle le Groupe de travail a déclaré que «l'internement psychiatrique ne doit pas être utilisé comme un moyen de porter atteinte à la liberté d'expression d'une personne donnée».

15. La source fait valoir que les circonstances dans lesquelles M. Xing est maintenu en détention depuis six ans dans un hôpital psychiatrique sont contraires aux articles 9, 10 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 9, 14 et 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que la Chine a signé.

Réponse du Gouvernement

16. Dans sa réponse du 27 septembre 2013, le Gouvernement a fourni les informations suivantes.

17. M. Xing était un ouvrier, parti à la retraite pour raisons médicales parce qu'il souffrait de schizophrénie et avait perdu la capacité de travailler; son départ à la retraite avait été examiné et approuvé par le Service de la protection des travailleurs de Harbin en février 2006.

18. En avril 2006 est apparu un désaccord sur la restructuration et les changements de politique de la société à l'usine d'impression n° 2 de Harbin. M. Xing est allé à Beijing pour présenter des requêtes aux autorités supérieures; il s'attardait dans le quartier des ambassades, où il a souvent menacé de se suicider si certaines conditions n'étaient pas remplies.

19. Ayant pris connaissance de cette situation, les autorités du district de Daowai à Harbin ont immédiatement mené une enquête et confirmé, d'après les dossiers médicaux de l'hôpital spécialisé n° 1 de Harbin, que M. Xing avait fait l'objet d'un diagnostic clinique de schizophrénie et qu'il avait été hospitalisé deux fois dans cet établissement pour traitement, une fois en 1992 par le service dans lequel il travaillait et une fois en 2005 par sa femme, Zhao Guirong.

20. Conformément aux dispositions légales en vigueur en Chine, il a été constaté que M. Xing était incapable d'avoir un comportement normal en société parce qu'il souffrait de schizophrénie, trouble incurable susceptible de se manifester à tout moment et de constituer une menace pour autrui ou les biens d'autrui. M. Xing aurait donc pu constituer une menace à l'ordre public ou troubler celui-ci à Beijing.

21. Compte tenu de ces éléments et conformément au principe selon lequel elle était responsable de toute personne résidant sur son territoire, l'administration populaire du district de Daowai, à Harbin, a envoyé le 16 février 2007 un fonctionnaire pour exhorter M. Xing à rentrer. Le fonctionnaire n'a pu que constater que l'état de M. Xing s'était aggravé et a immédiatement tenté de joindre sa tutrice légale, Zhao Guirong, démarche qu'il a en vain répétée à de multiples reprises.

22. La tutrice légale étant absente, il a été décidé pour des raisons humanitaires de ramener M. Xing à Harbin et de le conduire sans délai à l'hôpital spécialisé n° 1 de Harbin (province de Heilongjiang), pour examen et traitement.

23. Le Gouvernement soutient qu'il est faux que M. Xing ait été arrêté et placé en garde à vue à la gare du sud de Beijing par la police agissant sous les ordres de fonctionnaires de l'administration locale, sans présentation de mandat d'arrêt. Les autorités du district de Daowai, à Harbin, n'ont jamais reçu l'ordre de libérer l'intéressé émis le 16 mars 2007 par le bureau d'État des lettres et des visites.

24. Au retour de M. Xing à Harbin, les examens effectués par l'hôpital spécialisé n° 1 ont confirmé que celui-ci souffrait de schizophrénie. Il a donc été décidé qu'il devait être immédiatement hospitalisé pour traitement.

25. Étant donné que l'on ne parvenait à joindre ni sa tutrice légale, Zhao Guirong, ni les membres de sa famille, conformément à l'article 17 des principes généraux du droit civil de la République populaire de Chine, le bureau de l'information industrielle et du commerce du district de Daowai, à Harbin, agissant comme curateur de l'imprimerie n° 2 de Harbin, où M. Xing avait travaillé (et qui a depuis été restructurée), a pris provisoirement la responsabilité d'agir comme tuteur et a organisé son hospitalisation et son traitement.

26. Le diagnostic et le traitement de M. Xing au cours de son hospitalisation ont été réalisés dans le strict respect de la réglementation et des procédures hospitalières. De l'avis du Gouvernement, son hospitalisation ne constituait dès lors pas une détention.

27. M. Xing est resté à l'hôpital du 16 février au 16 mars 2007 puis, son état s'étant quelque peu stabilisé, il a été transféré à l'hôpital psychiatrique spécialisé du district de Daowai pour la suite du traitement. À ce stade, d'après les dossiers de l'hôpital sur le diagnostic et les traitements suivis, M. Xing n'était pas rétabli et devait rester hospitalisé pour traitements supplémentaires.

28. Compte tenu de la situation de M. Xing et de sa famille – ils étaient confrontés à des difficultés financières; la seconde épouse de M. Xing, Zhao Guirong, abandonnait sa famille pendant de longues périodes et assumait rarement la responsabilité qui était la sienne de veiller sur M. Xing et d'élever la fille de celui-ci issue d'un précédent mariage; M^{me} Zhao avait rendu visite à M. Xing une fois seulement depuis son hospitalisation en 2007 –, l'administration populaire du district de Daowai, dans un esprit de compassion, d'aide aux pauvres, d'aide humanitaire et d'aide aux nécessiteux, a pris en charge tous les coûts de l'hospitalisation et du traitement de M. Xing depuis son admission six ans plus tôt, ce qui représente un total de 82 300 yuan.

29. En ce qui concerne les allégations de torture invoquées par M. Xing, le Gouvernement soutient que les renseignements fournis par la source ne correspondent pas aux faits. L'hôpital spécialisé n° 1 de Harbin est le plus grand et le plus respecté des hôpitaux spécialisés de la province de Heilongjiang. Il est géré conformément aux normes en vigueur. L'hôpital psychiatrique spécialisé du district de Daowai est un établissement médical spécialisé du plus haut niveau, appartenant à la catégorie A et bénéficiant d'un équipement complet.

30. Le Gouvernement renvoie aux dossiers tenus par ces deux hôpitaux concernant le diagnostic et le traitement de M. Xing, selon lesquels, alors qu'il était hospitalisé, il a bénéficié, dans le strict respect du plan de traitement établi par son médecin traitant, d'un suivi psychologique systématique et d'une thérapie de modification du comportement, d'une thérapie par le travail et les activités récréatives ainsi que d'un traitement médicamenteux et de soins quotidiens appropriés.

31. Le Gouvernement déclare qu'il ressort des enquêtes réalisées qu'aucun de ces deux hôpitaux n'est équipé d'instruments de torture tels que matraques électriques ou chaînes de fer, et que M. Xing n'a été soumis à aucune forme de torture, n'a pas été enchaîné, frappé sur la tête avec des matraques électriques ni maintenu en détention pendant des périodes prolongées, et qu'il n'a pas été privé des soins médicaux voulus.

32. Le Gouvernement affirme qu'il n'existe pas, contrairement à ce que prétend la source, de «prisons noires» dans les centres de détention chinois, ni d'autres lieux de détention illégaux fonctionnant en violation de la loi.

33. Le 9 mars 2010, les autorités de la sécurité publique, agissant conformément à l'article 23 de la loi de la République populaire de Chine relative aux sanctions administratives relatives à l'ordre public, ont rendu par écrit une décision publique, l'ordonnance n° 0166 de 2010, imposant à Zhao Guirong une sanction consistant en une détention administrative de dix jours pour troubles à l'ordre social. De l'avis du Gouvernement, c'était là une façon normale de procéder, conforme à la loi. M^{me} Zhao n'a jamais été «détenue dans une prison noire pendant plus de trois cents jours» au motif qu'elle s'était plainte aux autorités supérieures, comme l'a affirmé la source dans la communication.

34. Le Gouvernement réfute également l'allégation selon laquelle Zhao Guirong aurait été informée que M. Xing ne pouvait pas être libéré sans ordre de l'administration locale. Il affirme que l'hôpital psychiatrique spécialisé du district de Daowai a confirmé que depuis que le patient, M. Xing, était sous traitement, son état était instable, que sa maladie pouvait se manifester à tout moment, et que, dans de tels cas, il existait un risque élevé qu'il cause préjudice à autrui et à la société.

35. L'hôpital en question est un établissement de soins indépendant et spécialisé. La sortie de tout patient est soumise à des règles et procédures strictes et se fonde entièrement sur l'état du patient et sur les ordres du médecin. Elle ne peut faire l'objet d'aucune ingérence ou intervention, de qui que ce soit.

Autres commentaires de la source

36. Dans ses commentaires du 11 novembre 2013, la source a rappelé ses allégations, à savoir que M. Xing a été renvoyé de force dans sa ville natale après avoir présenté des requêtes à Beijing en février 2007; que les autorités l'ont interné dans un hôpital psychiatrique contre son gré pendant plus de six ans alors qu'il n'a pas besoin de traitement psychiatrique et que sa famille a toujours demandé sa libération; que M. Xing a été torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements à l'intérieur de l'institution psychiatrique et que l'épouse de M. Xing a été détenue illégalement dans une «prison noire» (un centre de détention de fortune, temporaire), en représailles à ses démarches visant à obtenir la libération de M. Xing.

37. Quant à l'affirmation du Gouvernement selon laquelle l'épouse de M. Xing, Zhao Guirong, abandonnait sa famille pendant de longues périodes et n'a rendu visite à M. Xing qu'une seule fois depuis son hospitalisation en 2007, la source soutient que, depuis le début de la détention de M. Xing à l'hôpital psychiatrique en 2007, sa femme Zhao Guirong lui a rendu visite de nombreuses fois. L'hôpital où M. Xing est illégalement détenu étant proche de leur résidence, M^{me} Zhao a essayé de rendre visite à son mari chaque fois qu'elle a pu le faire. En raison des obstacles posés par l'hôpital, bon nombre des visites effectuées par M^{me} Zhao n'étaient pas connues des autorités et ont été réalisées grâce à l'aide du personnel infirmier de l'hôpital.

38. La source souligne également que M^{me} Zhao et M. Xing se sont rencontrés en 1993 et ont tenu une épicerie ensemble jusqu'au 15 février 2007, lorsque M. Xing a été envoyé de force à l'hôpital psychiatrique. Depuis lors, M^{me} Zhao a déposé, au nom de M. Xing, des requêtes, des plaintes et des appels à la justice à Beijing. Pendant les sept années (et plus) de leur séparation, M^{me} Zhao a souvent voyagé de Beijing à Harbin pour voir M. Xing à l'hôpital psychiatrique du district de Daowai. M^{me} Zhao s'est rendue dans différents services publics pour présenter des réclamations et a également posté plus de 10 000 lettres, dont des requêtes contenant des appels à l'aide. Elle n'a cependant reçu aucune réponse. Dans ses efforts pour sauver son mari, elle a épuisé toutes leurs économies et a même hypothéqué leur unique appartement. De l'avis de la source, cela montre que M^{me} Zhao n'a absolument pas «abandonné sa famille», comme le prétend le Gouvernement chinois.

Délibération

39. Le Gouvernement a confirmé que M. Xing avait été arrêté et placé dans une institution psychiatrique après être allé à Beijing pour présenter aux autorités supérieures une pétition concernant son désaccord avec la politique d'une entreprise locale, et qu'il avait «erré» dans le quartier des ambassades.

40. Le Gouvernement affirme également que M. Xing a été privé de sa liberté parce qu'il souffrait de schizophrénie et qu'«on avait constaté qu'il était incapable de se comporter normalement en société» et aurait pu «troubler l'ordre public à Beijing». À cet égard, le Groupe de travail note qu'il n'y a, dans la réponse du Gouvernement, pas de faits indiquant que M. Xing présentait «une menace pour autrui ou les biens d'autrui», condition requise en droit interne, comme l'indique la réponse, pour justifier l'internement d'une personne dans un établissement psychiatrique.

41. Le Groupe de travail rappelle que l'internement psychiatrique ne doit pas être utilisé comme un moyen de porter atteinte à la liberté d'expression d'une personne¹. En l'espèce, le Groupe estime que M. Xing a été privé de sa liberté pendant plus de sept ans parce qu'il avait pacifiquement exprimé ses opinions et qu'il s'était plaint auprès des autorités de l'État de faits de corruption et de problèmes liés à la privatisation de la société publique où il avait travaillé.

42. Le Groupe de travail conclut que M. Xing a été détenu arbitrairement, en violation de l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sans aucun fondement légal justifiant la détention, pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression tel que garanti par l'article 19 de la Déclaration universelle.

43. Ainsi, la privation de liberté de M. Xing relève des catégories I et II des critères applicables à l'examen des affaires soumises au Groupe de travail.

¹ Délibération n° 7 sur l'internement psychiatrique, Rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire (E/CN.4/2005/6 du 1^{er} décembre 2004), par. 58 g).

Avis et recommandations

44. À la lumière de ce qui précède, le Groupe de travail rend l'avis suivant:

La privation de liberté de M. Xing Shiku est arbitraire en ce qu'elle est contraire aux articles 9 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et relève des catégories I et II des critères applicables à l'examen des affaires soumises au Groupe de travail.

45. En conséquence, le Groupe de travail demande au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation de M. Xing Shiku de façon à la rendre compatible avec les normes et principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

46. Le Groupe de travail estime que, compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire, la réparation appropriée consisterait à libérer M. Xing Shiku et à l'indemniser pour le préjudice qu'il a subi pendant sa période de détention arbitraire.

47. En application de l'article 33 a) de ses méthodes de travail révisées, le Groupe de travail considère qu'il est approprié de renvoyer les allégations de torture exprimées par M. Xing Shiku et M^{me} Zhao Guirong au Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants pour qu'il prenne les mesures qui conviennent.

[Adopté le 23 avril 2014]
